



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 27 Octobre 2021**

OBJET : Indemnisation des 6 Caféculteurs Partie II – Année 2020/2021 -

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 27 Octobre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 10h en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Dossiers Administratifs

1. Remplacement du 1^{er} Vice-Président
2. Mise en place des Commissions de la Commande publique
3. Mise à l'honneur des Présidents, Agents et bienfaiteurs du Parc dans le cadre des 45 ans du PNRM

II – Dossiers Valorisation du Patrimoine

4. Plan de financement de « l'Opération Grand Site » des Salines
5. Adhésion du PNRM au réseau des Grands Sites de France

III – Dossiers Economie Durable

6. Indemnisation des Caféculteurs - Partie 2 – 2020 / 2021
7. ACI de Fleurissement des sites touristiques des communes du Sud : CAESM/PNRM
8. Participation du PNRM aux Villages de la Transat Jacques VABRE
9. Projet de laboratoire OSAIN
10. Développement du programme Agroforesterie 2021

IV – Points informations

11. Etat d'avancement du Chantier de Fleurissement des Centres-Bourgs des Communes de la Martinique
12. Rapport d'information sur l'évaluation de la candidature de la Martinique à l'UNESCO
13. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – k. BERNABÉ - C. EMMANUEL – N. LIMIER – S. NORCA – F. CARIUS - Messieurs E. DUFEAL – F. ISMAIN – M. NADEAU -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT(Diamant) — Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) -Mr S. THALMENCY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce) - Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie) - Mr E. JULTAT(Schoelcher)- Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mr J-C ECANVIL à Mr G. MONSTIN (Carbet) -

→Communes : Mr D. DELEPINE(Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) à Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mr. L. CLEMENTE(CACEM) à Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mr N. AZEROT – Mme L. BEAULIEU – Mr D. DINAL – Mr O. MARIE-REINE - Mr J. ROSE – Mme M-A. RAVIN (excusée)

→Communes : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) -Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vaudin)

→Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM)

Invités : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs



- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 21-11 en date du 15 avril 2021 portant vote du Budget Primitif 2021 du Budget Principal,
- Vu** la délibération n°21-27 en date du 16 juin 2021 relative à l'indemnisation pour 2019 et 2020 des agriculteurs engagés dans l'expérimentation initiée par le Syndicat Mixte du PNRM pour la création d'une nouvelle filière de café Arabica d'excellence,

Considérant que la phase expérimentale du programme de relance du café Arabica Typica, menée par le PNRM depuis 2017 avec les 6 caféiculteurs, leur a généré, des frais d'exploitation supplémentaires et que ces frais sont restés à la charge des agriculteurs,

Considérant que cet état de fait ne permet pas aux agriculteurs concernés de poursuivre l'expérimentation en l'absence d'indemnisation,

Considérant que le Président du PNRM, a rencontré les caféiculteurs et leur a proposé de ne retenir, pour cette indemnisation, que les années 2020 et 2021, pour lesquelles il y a une meilleure visibilité du fonctionnement de leur exploitation par rapport aux récoltes,

Considérant qu'un état des sommes dues par agriculteur a été établi pour les années 2020-2021 et que le tableau en pièce jointe présente les sommes dues à chaque agriculteur sur une base de calcul référencée tenant compte de la superficie de la parcelle expérimentale mise à disposition, du nombre de journées d'entretien annuellement nécessaire, des besoins en fertilisation naturelle, et de la fumure. A l'exception de la récolte réalisée par les techniciens du PNRM.

Il est demandé aux membres du Comité de se prononcer sur le principe de la période de référence retenue et le niveau d'indemnisation qui sera versé à chaque caféiculteur en fonction de l'étendue de leur caféière.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Autorise l'indemnisation des 6 agriculteurs engagés dans l'expérimentation initiée par le Syndicat Mixte du PNRM pour la création d'une nouvelle filière de café Arabica d'excellence, pour la période des années 2020 et 2021 selon le tableau annexé.

Article 2

Dit que les sommes nécessaires à cette indemnisation sont inscrites au budget de l'exercice 2020 et suivants.

Article 3

Donne mandat au Président pour effectuer toutes les formalités et pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 4

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le Mercredi 27 Octobre 2021

Le Président,

Félix ISMAIN



**PROJET EXPERIMENTAL POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILIERE DE CAFE D'EXCELLENCE ARABICA TYPICA
PROPOSITION D'INDEMNISATION DES CAFÉICULTEURS TRAVAUX SUR CAFÉIÈRE**

PERIODE DE REFERENCE 2020 - 2021

| | Date d'installation | Superficie | % de surface par Hectare | Entretien Manuel 42 Jours / Hectare | Traitement 20 Jours / Hectare | Fumure 6 Jours / Hectare | Fertilisation Minéral | TOTAL |
|------------------------|---------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------|
| Christophe AMABLE | Avril 2017 | 1 200 m ² | 12,00 % | 839,46 € | 399,74 € | 1 119,92 € | 43,27 € | 1 402,40 € |
| Jean-Michel CIRENCIEN | Décembre 2016 | 1 220 m ² | 12,20 % | 853,45 € | 406,41 € | 1 21,92 € | 43,99 € | 1 425,77 € |
| Paul Joseph LECHERTIER | Juillet 2018 | 4 000 m ² | 40,00 % | 2 798,21 € | 1 332,48 € | 399,74 € | 144,22 € | 4 674,66 € |
| René-Jean MARIIGNAN | Août 2017 | 15 000 m ² | 1 Hectare + 50,00 % | 10 493,28 € | 4 996,80 € | 1 499,04 € | 540,84 € | 17 529,96 € |
| Mathurin PAJOUL | Août 2017 | 4 930 m ² | 49,30 % | 3 448,79 € | 1 642,28 € | 492,68 € | 177,76 € | 5 761,51 € |
| José SOURAYA | Avril 2018 | 26 000 m ² | 2 Hectares + 60,00 % | 18 188,35 € | 8 661,12 € | 2 598,34 € | 937,46 € | 30 385,26 € |

Coût Total : 61 179,56 €

Le 27 Octobre 2021

